VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE

COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2023/077

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire et notamment le point numéro 13 ;

VU l'attribution du lot n°1 du marché de prestations juridiques de la Commune au cabinet d'avocats AMMA AVOCATS en date du 13 juillet 2023 ;

VU l'infraction à l'urbanisme constatée sur les parcelles cadastrées BB86, BB87 et BB88 ;

VU la requête n°2304797-1 en date du 16/08/2023, présentée par la SARL MTP contre les titres exécutoire du 02/11/2022, 07/11/2022 et 20/03/2023, devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

DECIDE

ARTICLE 1 :
La Commune mandate Maître Julie Marc, Avocat du cabinet AMMA AVOCATS, sise 8 rue André Michel à Montpellier, pour défendre ses intérêts dans cette affaire.

ARTICLE 2 :
La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

ARTICLE 3 :
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve Les Maguelone,
Le 30 AOUT 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30 AOUT 2023
Et publication le 30 AOUT 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30 AOUT 2023
Et publication le 30 AOUT 2023

Le Maire
Véronique NEGRET

MAIRIE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
- Hérault -

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr .